

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

27X05

BUDGET PRIMITIF 2005

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que, suivant délibération n° 195 du 17.12.1996, il a été décidé de voter le budget de la commune par NATURE

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2005 tel qu'il a été arrêté par les différentes commissions municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) D'ADOPTER chacun des chapitres du Budget Primitif qui s'élève aux chiffres ci-après :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	21 356 549 €	21 356 549 €
Section d'investissement	6 330 679 €	6 455 679 €
	<hr/>	<hr/>
	27 687 228€	27 812 228 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- VOTE le budget par chapitre tel qu'il est arrêté en mouvements budgétaires (opérations réelles et opérations d'ordre) à 27 687 228 € en dépenses et 27 812 228 € en recettes.

-SE PRONONCE comme suit :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 Mmes HUET – FIGUIERE – MM. GALLAND – BARONI
MAIGNAN

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1° avril 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER